

Les aménagements soulignés de petits murets en pierres peuvent recevoir des plantations en pied de mur ou sur le jardin suspendu plutôt que dans des jardinières bâties sur le faite du mur (figure 1).

De nombreux éléments construits (escaliers, niches, cabanes, abris, fontaines, ...) peuvent ponctuer le paysage, de même qu'un prolongement ou un dédoublement de muret permettant d'intégrer une amorce de parking ou un emplacement à poubelles (figures 2,3).

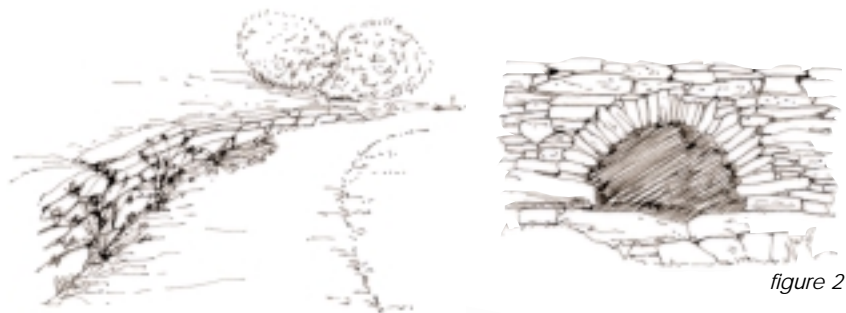


figure 2

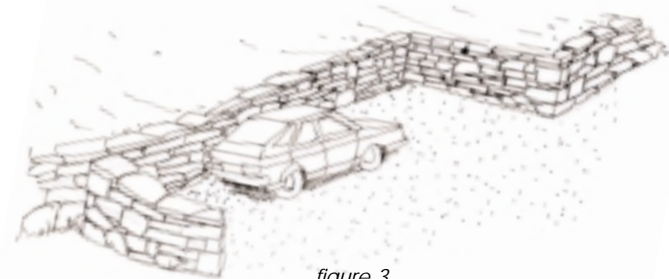
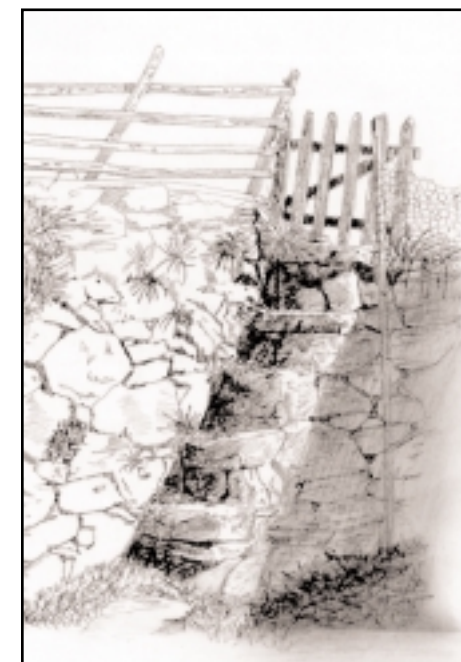


figure 3

Murs et murets



Murs de soutènement et escaliers à Couffens



Escalier menant à un jardin à Balacet, vallée du Biros

Escaliers

Les escaliers extérieurs d'accès aux portes fenières ou à une terrasse, à une seule volée, sont bâtis avec des blocs en pierre taillée du même type que les seuils de grange-étable ou de maisons. Les escaliers dont la volée est importante, parallèles aux murets de soutènement et aux courbes de niveaux, permettent de dégager davantage de surface en terrasse pour y aménager un jardin ou une construction.

L'escalier à la volée est un bel exemple de réduction de l'emprise des circulations verticales.

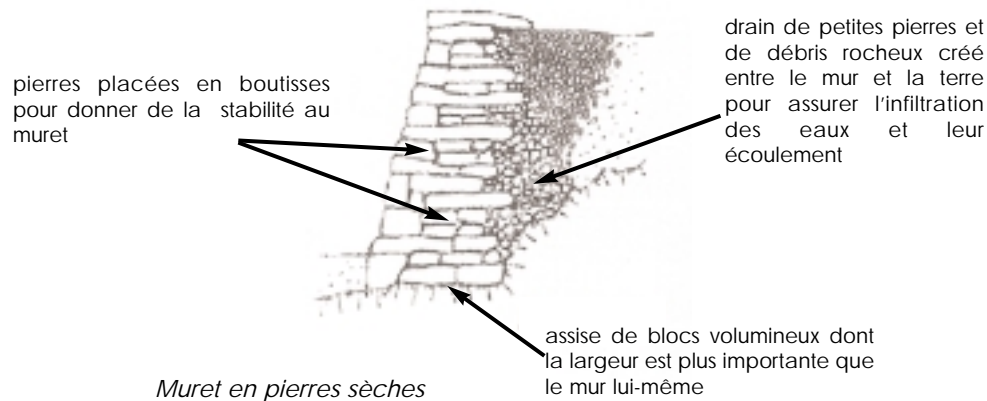
Murs et murets

Marquant les limites séparatives (cour, jardin, prés, ruelle, place...) ou soutenant des terrasses cultivées, ces murets de pierres sèches jalonnent les paysages du Haut-Couserans dont ils soulignent les reliefs. L'appareillage est moins soigné que pour les bâtis d'habitation, mais on retrouve la même diversité dans la nature des matériaux et dans leur mise en oeuvre.

Les murets de soutènements

L'avantage technique du mur en pierres sèches est sa perméabilité. Il retient les terres et laisse passer l'eau sur toute sa surface.

Lors de la construction du mur, il est possible d'intégrer sur le parement vu, des plantes vivaces.



Les murets de clôture

Certaines clôtures sont assurées par une série de grandes lauzes posées sur chant.

La faite des murs, fragile, sensible aux passages des animaux ou randonneurs, doit être consolidée par des pierres plus importantes et plus lourdes. Elles sont jointoyées au mortier pour la stabilité et l'étanchéité de l'ouvrage, ou bien protégées par des pierres posées à plat ou en "arêtes de poisson".



Clôture de pierres plates posées sur chant, Arrien



Muret de clôture, Sentenac d'Oust



protection des têtes de murs

Conseils

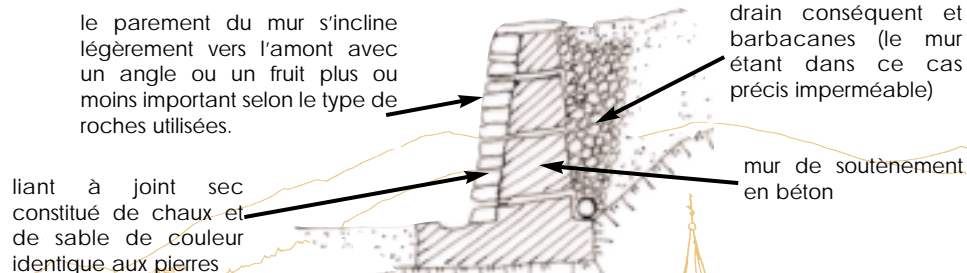
Ces murets font partie du paysage et doivent être conservés en l'état ou rebâti si possible à l'identique.

Dans le cas de la reprise d'un mur existant :

- privilégier les murs dans leurs états d'origine (sans joint apparent au mortier),
- si le mur en pierres sèches est fragile, la reprise doit se faire à l'identique, appareillage à joints secs avec petites pierres de calage,
- si la dégradation du mur est importante, un liant maigre à la chaux peut être utilisé tout en privilégiant l'appareillage à joint sec avec pierres de calage.
- les angles exigent également un traitement particulier du fait de leur exposition plus grande aux agressions. Il faut les construire avec des pierres plus importantes, parfois retaillées.

Dans le cas de la création d'un mur :

- les fondations doivent atteindre le bon sol. Lorsque le sol meuble est trop épais, il faut réaliser une assise de blocs volumineux sur une largeur plus importante que le mur lui-même, pour l'y poser de façon stable.
- Il ne faut pas aligner les joints mais plutôt croiser les pierres pour éviter les "coups de sabre".



Mur de soutènement reposant sur un terrain fragile